

**ARRETE DU MAIRE FIXANT LES TARIFS
DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE
MISE A DISPOSITION DANS LES SALLES
MUNICIPALES**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2020, donnant délégation au Maire pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales lors de sa séance du **4 décembre 2024**,

ARRETE :

Article 1er : Les tarifs de remplacement de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2024 selon le tableau ci-contre

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie et le trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Jura.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241210-SG-2024-AR-041-AI

Accusé certifié exécutoire

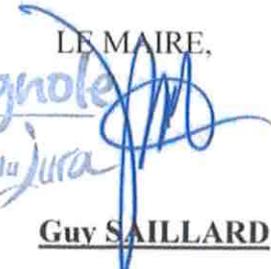
Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CHAMPAGNOLE, le 10 DEC. 2024

Ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

LE MAIRE,

Guy SAILLARD

ARRETE DU MAIRE FIXANT LES TARIFS
DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE
MISE A DISPOSITION DANS LES SALLES
MUNICIPALES

	TARIF TTC 2025
Assiette plate	5.80
Assiette à dessert	5.30
Plat à gratin	11.30
Plat ovale	9.30
Corbeille à pain	5.70
Verres Duralex	1.80
Verres ballon	2.90
Flûte	2.60
Pot à eau	5.80
Saladier	7.10
Fourchette	2.30
Couteau	3.30
Cuillère à soupe	2.30
Cuillère à dessert	1.50
Tout objet détérioré	Valeur d'achat neuf
Tasse à café + soucoupe	2,30
Nettoyage vaisselle (forfait - 1 heure par agent)	50,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20241210-SG-2024-AR-041-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

